Fiche Pratique



Je fais des travaux de rénovation pour économiser l'énergie

L'essentiel

- Avant de faire des travaux de rénovation pour économiser de l'énergie, je fais faire un diagnostic de mon logement.
- Il existe des aides financières et des incitations fiscales pour réaliser des travaux de rénovation énergétique.
- Pour obtenir des renseignements, je contacte le service public pour mieux rénover mon habitat : https://france-renov.gouv.fr/ ou 0808 800 700 (Service gratuit + prix appel)
- Je fais attention aux arnaques concernant les travaux de rénovation énergétique

Quels sont les travaux les plus utiles ?

La solution la plus efficace consiste souvent à empêcher la chaleur de s'échapper, en isolant le toit, les murs ou encore le plancher.

> **ATTENTION : les travaux les plus simples à réaliser, comme le changement de fenêtres, ne sont pas toujours les plus performants.**

Il est généralement plus rentable d'opter pour une rénovation globale plutôt que d'enchaîner de petits travaux. Avant de commencer, mieux vaut repérer les points faibles de mon logement.

Pour cela, **je fais réaliser un diagnostic par un professionnel indépendant** Ses conseils m'aideront à cibler les bons travaux et à les planifier dans l'ordre optimal. Par exemple, isoler avant de remplacer ma chaudière me permet de choisir un modèle adapté à ma future consommation.

> Pour en savoir plus, je consulte le site de l'ADEME :
Par où commencer les travaux de rénovation ?

Quelles sont les aides pour rénover mon logement ?

Plusieurs aides et incitations existent : éco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt, aides de l'Anah, certificats d'économies d'énergie (CEE), etc.

> Je consulte le guide des aides sur le site de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) : ANAH.GOUV

Où obtenir des conseils sur les travaux et les aides financières ?

Un service public de la rénovation est disponible via :

- ✓ Le numéro national : 0 808 800 700 (Service gratuit + prix appel)
- ✓ Le site internet : https://france-renov.gouv.fr
- ✓ Plus de 600 espaces conseil « France Rénov' »

> Je consulte la page : J'ai un projet de travaux
> J'estime mes aides avec Simul'aides

Les certificats d'économies d'énergie (CEE), qu'est-ce que c'est ?

Les fournisseurs d'énergie ont pour obligation de promouvoir l'efficacité énergétique. Pour remplir cette mission, ils proposent divers dispositifs : diagnostics gratuits, primes, prêts à taux réduit…

> Pour comprendre comment accéder à ces aides : voir la page ADEME

Deux conseils clefs :

1. Demander plusieurs propositions d'offres (CEE) avant de signer un devis. Comparer permet d'obtenir la meilleure valorisation.
2. Les CEE ne peuvent être utilisés qu'une seule fois. Certains dispositifs (diagnostics gratuits, aides…) incluent d'office leur valorisation. Il est donc essentiel de le vérifier. Mentionner explicitement dans le devis que je souhaite récupérer les CEE en fin de travaux.

Attention aux arnaques

La DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) veille à lutter contre les abus relevés dans la rénovation énergétique.

Voici les bons réflexes :

1. **Ne pas signer d'engagement lors d'un simple appel téléphonique**
2. **Contacter un conseiller France Rénov' avant de démarrer**
3. **Lire attentivement l'offre de prêt avant tout financement**
4. **Se faire accompagner en cas de litige**

- ✓ Je signale une entreprise RGE sur : france-renov.gouv.fr/signalement
- ✓ Je déclare mes difficultés sur : SignalConso

Pour aller plus loin : Rénovation énergétique : 4 conseils pour éviter les arnaques

énergie-info

Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :
Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le 0 800 112 212 Service & appel gratuits